

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUiH) SUR LES COMMUNES D'APREMONT, ARBENT, BEARD-GEOVREISSIAT, BELLELDoux, BELLIGNAT, BOLOZON, BRENOD, BRION, CEIGNES, CHARIX, CHEVILLARD, CONDAMINE, DORTAN, ECHALLON, GEOVREISSET, GROISSIAT, IZENAVE, IZERNORE, LANTENAY, LE POIZAT-LALLEYRIAT, LES NEYROLLES, LEYSSARD, MAILLAT, MARTIGNAT, MATAFELON-GRANGES, MONTREAL-LA-CLUSE, NANTUA, NURIEUX-VOLOGNAT, OUTRIAZ, OYONNAX, PEYRIAT, PORT, SAINT-MARTIN-DU-FRESNE, SAMOGNAT, SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, VIEU-D'IZENAVE

Par arrêté n°808/2023 du 23/10/2023, le Président de Haut-Bugey Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUiH) de Haut-Bugey Agglomération.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUiH) sur les communes d'Apremont, Arbent, Béard-Géovreissiat, Belleldoux, Bellignat, Bolozon, Brénod, Brion, Ceignes, Charix, Chevillard, Condamine, Dortan, Echallon, Géovreisset, Groissiat, Izenave, Izernore, Lantenay, Le Poizat-Lalleyriat, Les Neyrolles, Leyssard, Maillat, Martignat, Matafelon-Granges, Montréal-La-Cluse, Nantua, Nurieux-Volognat, Outriaz, Oyonnax, Peyriat, Port, Saint-Martin-Du-Fresne, Samognat, Sonthonnax-la-Montagne, Vieu-d'Izenave

Le projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUiH), sur les communes d'Apremont, Arbent, Béard-Géovreissiat, Belleldoux, Bellignat, Bolozon, Brénod, Brion, Ceignes, Charix, Chevillard, Condamine, Dortan, Echallon, Géovreisset, Groissiat, Izenave, Izernore, Lantenay, Le Poizat-Lalleyriat, Les Neyrolles, Leyssard, Maillat, Martignat, Matafelon-Granges, Montréal-La-Cluse, Nantua, Nurieux-Volognat, Outriaz, Oyonnax, Peyriat, Port, Saint-Martin-Du-Fresne, Samognat, Sonthonnax-la-Montagne, Vieu-d'Izenave est soumis à enquête publique : **Du lundi 13 novembre 2023 à 08h00 au mardi 12 décembre 2023 inclus à 18h00**, soit pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures d'ouverture des mairies

Dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique comprend le projet de modification, l'avis des Personnes Publiques Associées, la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, la décision de la Commission Départementale de Prévention des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, l'arrêté ouvrant l'enquête publique et les annonces légales.

Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens de l'article L 122-1 du Code de l'Environnement. Le dossier ne comporte pas d'avis de l'Autorité Environnementale.

Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :

- Commissaire enquêteur : Monsieur PICHON Alain

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération : www.hautbugey-agglomeration.fr
- Aux jours et heures des permanences du commissaire enquêteur
- Aux jours et heures d'ouverture des mairies

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie d'Apremont, Arbent, Bellignat, Brénod, Ceignes, Dortan, Echallon, Izenave, Izernore, Le Poizat-Lalleyriat, Montréal la Cluse, Nantua, Nurieux-Volognat, Oyonnax, Saint Martin du Fresne, Samognat, Sonthonnax la Montagne, Vieu-d'Izenave lors des permanences suivantes :

- **Le mardi 14 novembre 2023 de 09h00 à 10h00 en mairie de Montréal la Cluse**
- **Le mardi 14 novembre 2023 de 10h15 à 11h15 en mairie de Nantua (commune rattachée : Les Neyrolles)**
- **Le mardi 14 novembre 2023 de 14h00 à 15h00 en mairie d'Arbent**
- **Le mardi 14 novembre 2023 de 15h15 à 16h15 en mairie de Bellignat (communes rattachées : Géovreisset, Martignat, Groissiat)**
- **Le lundi 20 novembre 2023 de 09h00 à 09h45 en mairie de Dortan**
- **Le lundi 20 novembre 2023 de 10h15 à 11h00 en mairie de Samognat (commune rattachée : Matafelon-Granges)**
- **Le lundi 20 novembre 2023 de 14h00 à 16h00 en mairie d'Oyonnax**
- **Le jeudi 23 novembre 2023 de 09h00 à 09h45 en mairie du Poizat Lalleyriat**
- **Le jeudi 23 novembre 2023 de 10h15 à 11h00 en mairie d'Apremont (commune rattachée : Charix)**
- **Le jeudi 23 novembre 2023 de 11h30 à 12h15 en mairie d'Echallon (commune rattachée : Belleldoux)**
- **Le jeudi 23 novembre 2023 de 14h00 à 14h45 en mairie de Sonthonnax la Montagne (commune rattachée : Bolozon)**
- **Le jeudi 23 novembre 2023 de 15h15 à 16h00 en mairie de Nurieux Volognat (communes rattachées : Brion, Port)**
- **Le jeudi 23 novembre 2023 de 16h15 à 17h15 en mairie d'Izernore (commune rattachée : Béard Géovreissiat)**
- **Le vendredi 1^{er} décembre 2023 de 08h15 à 09h00 en mairie de Ceignes (communes rattachées : Leyssard, Peyriat)**
- **Le vendredi 1^{er} décembre 2023 de 09h30 à 10h15 en mairie de Saint Martin du Fresne (communes rattachées : Maillat, Chevillard, Condamine)**
- **Le vendredi 1^{er} décembre 2023 de 10h45 à 11h30 en mairie de Brénod**
- **Le vendredi 1^{er} décembre 2023 de 14h00 à 14h45 en mairie d'Izenave (commune rattachée : Lantenay)**
- **Le vendredi 1^{er} décembre 2023 de 15h00 à 15h45 en mairie de Vieu-d'Izenave (commune rattachée : Outriaz)**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture des mairies
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4962>
- Par voie postale, adressé à Monsieur Alain PICHON commissaire enquêteur au siège de Haut-Bugey Agglomération 57 rue René Nicod 01100 OYONNAX
- Par message électronique, à l'adresse suivante : enquete-publique-4962@registre-dematerialise.fr
- Après du commissaire enquêteur, aux jours et heures des permanences.

Les observations transmises par message électronique seront publiées dans les meilleurs délais dans le registre dématérialisé.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Apremont, Arbent, Béard-Géovreissiat, Belleldoux, Bellignat, Bolozon, Brénod, Brion, Ceignes, Charix, Chevillard, Condamine, Dortan, Echallon, Géovreisset, Groissiat, Izenave, Izernore, Lantenay, Le Poizat-Lalleyriat, Les Neyrolles, Leyssard, Maillat, Martignat, Matafelon-Granges, Montréal-La-Cluse, Nantua, Nurieux-Volognat, Outriaz, Oyonnax, Peyriat, Port, Saint-Martin-Du-Fresne, Samognat, Sonthonnax-la-Montagne, Vieu-d'Izenave, à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, les élus de Haut-Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet de modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUiH).